



Bruxelles, le 15 septembre 2023  
(OR. en, es)

12838/23

JAI 1133  
JAIEX 48  
COLAC 105  
COSI 145  
CRIMORG 110  
ENFOPOL 376  
CORDROGUE 80

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	12517/1/23 REV 1
Objet:	Déclaration conjointe des ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et des ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure (déclaration conjointe UE-CLASI)

---

À la suite des informations communiquées au Coreper le 12 juillet 2023<sup>1</sup>, l'Espagne, en sa qualité d'État membre exerçant la présidence, s'est adressée aux pays tiers partenaires concernés pour discuter avec eux d'un texte commun en vue de la déclaration conjointe des ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et des ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure (déclaration conjointe UE-CLASI), sur la base du projet de déclaration conjointe UE-CLASI élaboré par l'Espagne, lequel tient compte des contributions écrites des délégations du groupe de soutien COSI.

---

<sup>1</sup> Doc. 11301/23.

Sur la base des observations reçues des pays tiers partenaires concernés et d'une autre série de consultations menées en septembre 2023 avec les délégations du groupe de soutien COSI, l'Espagne informe le Coreper et le Conseil du texte de la déclaration conjointe UE-CLASI finale, en vue du déjeuner ministériel avec les pays du CLASI organisé en parallèle de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures" qui se tiendra à Bruxelles le 28 septembre 2023.

---

**Déclaration conjointe des ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et des ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure (déclaration conjointe UE-CLASI)**

1. Nous, ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et ministres chargés de la sécurité des États membres du Comité latino-américain de sécurité intérieure (CLASI), réunis pour la deuxième fois dans le but de consolider les relations en matière de sécurité dans les deux régions;
2. conscients du fait que les menaces criminelles auxquelles sont confrontés nos pays et leur incidence sur la sécurité et le bien-être de nos citoyens nous obligent à unir nos forces afin d'apporter des réponses en temps utile;
3. conscients du caractère flexible, de plus en plus violent et transnational des réseaux criminels et du recours à la corruption portant atteinte aux droits et affectant nos sociétés et nos économies ainsi que l'environnement;
4. reconnaissant que des efforts concertés et coordonnés sont essentiels pour faire face aux menaces criminelles communes qui pèsent sur la sécurité de nos citoyens, en particulier la production, le financement et le trafic de drogues, le trafic de migrants, la traite des êtres humains, le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, la criminalité financière, la cybercriminalité et la criminalité environnementale;
5. reconnaissant l'importance d'œuvrer ensemble au renforcement de la coopération contre les menaces hybrides, de la sécurité énergétique et de la protection des infrastructures critiques et des espaces publics en réponse aux défis toujours plus importants posés par les menaces transnationales, ainsi qu'à leurs effets et aux risques croissants pour la sécurité intérieure;

6. reconnaissant que l'État de droit et le respect des droits de l'homme revêtent une importance capitale pour notre coopération; notant à cet égard que la protection des données à caractère personnel est essentielle pour permettre l'échange d'informations dans le domaine répressif et de la justice pénale;
7. conscients que notre coopération sur les questions de sécurité intérieure est un élément essentiel pour relever les défis mondiaux et régionaux qui menacent la sécurité de nos sociétés, la protection de l'environnement et le développement durable de nos pays;
8. réaffirmant notre détermination à continuer de travailler ensemble dans l'intérêt du dialogue politique et du développement de la coopération régionale et internationale au sein des deux régions et entre elles;
9. soulignant l'ambition des ministres latino-américains de créer le CLASI, un forum régional de dialogue à haut niveau qui coordonne, aux niveaux politique, stratégique et opérationnel, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de sécurité publique dans la région latino-américaine afin de lutter efficacement contre les menaces découlant de la criminalité transnationale organisée, toujours dans le respect des droits de l'homme, de la responsabilité partagée et du principe de non-ingérence;
10. réaffirmant notre engagement mutuel à poursuivre la mise en œuvre des instruments existants et à évaluer la valeur ajoutée de la création d'instruments supplémentaires aux fins de la coopération en matière de sécurité intérieure et de justice entre nos pays, comme moyen de renforcer les liens entre les deux régions et de progresser sur des objectifs communs;

11. rappelant que des instruments efficaces ont été mis en place, comme la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT), qui intègre des mécanismes visant à faciliter le dialogue bilatéral et multilatéral, ainsi que la coopération opérationnelle, y compris avec les partenaires d'Amérique latine, pour s'attaquer aux domaines prioritaires de la criminalité au travers des plans d'action opérationnels (PAO) de l'EMPACT et de plusieurs agences qui promeuvent la coopération avec les pays tiers dans le cadre de la lutte contre la grande criminalité organisée, telles qu'Europol, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)<sup>2</sup>, Eurojust, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N), ainsi que des dialogues bilatéraux et régionaux et des programmes de coopération, comme le programme de coopération dans le domaine des politiques de lutte contre les drogues (COPOLAD), le programme Europe-Amérique latine d'assistance contre la criminalité transnationale organisée (EL PAcCTO), les projets relevant du programme mondial sur les flux illicites, et les réseaux de coopération internationale sur la question du recouvrement et de la confiscation d'avoirs tels que le réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (CARIN), qui facilite les échanges avec les agences des pays tiers compétentes en matière de recouvrement d'avoirs ainsi qu'avec les réseaux régionaux regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, comme le Groupe d'action financière d'Amérique latine (GAFILAT);
12. célébrant le travail important accompli dans le cadre du programme EL PAcCTO sur le partenariat birégional entre l'Amérique latine et l'Union européenne et encourageant la poursuite des efforts en ce sens;
13. célébrant l'adhésion de nouveaux membres latino-américains au CLASI, accueillant le Chili, l'Uruguay, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, la Colombie et le Honduras et se félicitant de leur intention de contribuer aux objectifs communs de ce comité;

---

<sup>2</sup> La future Agence européenne des drogues.

14. vu la déclaration des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne (UE) et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) faite le 18 juillet 2023 à Bruxelles (Belgique);
15. mettant en exergue l'adoption de plans d'action opérationnels (PAO) sous la coordination du CLASI, suivant le modèle de l'EMPACT, dans le cadre du cycle politique et de la méthode de travail du CLASI, dans le but d'aligner les mesures stratégiques, tactiques et opérationnelles dans la région;
16. nous, ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et du CLASI, convenons de consolider et de renforcer les efforts visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et ses répercussions négatives sur les sociétés, grâce à une approche pluridisciplinaire, y compris par l'innovation et par le renforcement de capacités efficaces pour lutter contre le trafic et le financement illicites de drogues, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la conception, la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, les abus sexuels commis contre des enfants, la cybercriminalité, la criminalité environnementale et financière, le commerce illégal de biens culturels, y compris le blanchiment d'argent et l'utilisation criminelle de cryptomonnaies, ainsi que la corruption, et les profits illicites générés par ce type de criminalité;
17. nous exprimons notre soutien sans réserve à la continuité et à la poursuite du développement du CLASI;
18. nous nous engageons à collaborer avec le cycle de sécurité latino-américain, selon une méthode de travail analogue à celle de l'EMPACT et alignée sur l'EMPACT chaque fois qu'il y a lieu, y compris par un mécanisme de suivi par l'intermédiaire du CLASI;
19. nous nous engageons à accroître la coopération entre les agences compétentes dans nos régions respectives, tout en favorisant une coopération active entre l'EMPACT et les POA du CLASI, qui restent autonomes, en associant les parties prenantes responsables, de manière à progresser ensemble sur des objectifs communs et à encourager la participation d'experts en matière répressive aux actions opérationnelles prévues, le cas échéant;

20. nous nous engageons à coordonner le calendrier du lancement de l'instrument de documentation et d'évaluation de la menace en Amérique latine (IDEAL) avec celui de l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée (SOCTA) déjà établie par l'Union européenne afin d'optimiser les résultats de leurs cycles de sécurité respectifs;
21. nous nous engageons à intensifier la coopération pour faire face à la situation mondiale en matière de drogue touchant nos deux régions en nous y attaquant d'une manière intégrée, équilibrée et fondée sur des données probantes, qui permette de réduire non seulement l'offre de drogue, mais aussi la demande ainsi que les dommages causés à la santé publique, notamment par un échange accru d'informations et de renseignements, des opérations conjointes impliquant des enquêtes financières et la promotion de mesures en matière de drogue axées sur le développement, y compris le développement de substitution;
22. nous nous félicitons de la création de la task force birégionale sur la lutte contre le trafic de stupéfiants<sup>3</sup>, dont la première réunion opérationnelle s'est tenue en octobre 2022 à Buenos Aires (Argentine), ce qui montre que les engagements politiques pris au niveau stratégique aboutissent à des résultats opérationnels concrets, et nous invitons la task force à lancer des opérations conjointes, en tenant compte des conclusions de la SOCTA et de l'IDEAL; nous rappelons que cette task force a vocation à devenir un réseau d'experts et nous invitons les États membres à y participer;
23. nous affirmons qu'il importe de soutenir le processus destiné à doter Ameripol d'un statut institutionnel, ce qui contribuera à renforcer son rôle dans la lutte contre la grande criminalité organisée dans la région latino-américaine;

---

<sup>3</sup> La déclaration conjointe UE-CLASI (3 mars 2022) appelait à la création d'une task force sur la lutte contre le trafic de stupéfiants afin de lancer des opérations conjointes.

24. nous demandons instamment l'inclusion de la perspective de genre en tant qu'aspect important de la lutte commune contre la grande criminalité organisée, par le lancement de stratégies institutionnelles promouvant le leadership des femmes dans ce domaine, ainsi qu'une analyse commune du rôle des femmes dans la criminalité et de l'incidence de la criminalité sur les femmes, de même que la promotion des meilleures pratiques et manières de procéder;
25. nous préconisons des réunions régulières, y compris au niveau des hauts fonctionnaires, pour aller plus loin dans le dialogue qui a débuté avec la création du CLASI, et que nous réaffirmons par la présente déclaration conjointe au niveau politique, stratégique, technique et opérationnel, cela devant permettre le développement d'une culture commune de la coopération, en vue d'améliorer la sécurité et le bien-être de nos citoyens;
26. nous, ministres de l'intérieur des États membres de l'Union européenne et du CLASI, comptons nous réunir à nouveau dans la même formation, à une date à déterminer, pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente déclaration conjointe.

---